

Professionnels indépendants

Allianz Retraite TNS et Retraite Agricole

Épargnez pour votre retraite tout
en profitant de déductions fiscales*.

allianz.fr/pro

Assurance Allianz

Avec vous de A à Z

Allianz 



*Selon la législation en vigueur au 01/05/2016,
et selon votre profession (art. 154bis et 154bis OA du CGI).

Préparez votre retraite dès aujourd'hui

Votre retraite des régimes obligatoires sera insuffisante pour conserver votre niveau de vie. Allianz vous propose de faire un point de votre situation grâce à un bilan retraite personnalisé et de vous intéresser aux contrats des dispositifs « Madelin » et « Agricole » exclusivement réservés aux indépendants ⁽¹⁾.

Allianz Retraite TNS et Allianz Retraite Agricole sont des contrats d'assurance vie de groupe multisupport à adhésion facultative. Ces contrats permettent de se garantir une rente viagère, moyennant le paiement de cotisations régulières.

Tout investissement sur des supports en unités de compte comporte des risques financiers, en particulier un risque de perte en capital. Allianz Vie ne garantit pas la valeur des unités de compte, celles-ci pouvant être soumises à des fluctuations à la hausse comme à la baisse en fonction de l'évolution des marchés financiers. Allianz Vie ne saurait être tenu responsable de ces fluctuations.

Épargnez en douceur chaque année

A partir de 45 €/mois seulement soit 540 €/par an. Cela vous permet de préparer au plus tôt votre retraite. Puis, en fonction de votre revenu prévisionnel, vous pouvez optimiser votre capital retraite en versant des cotisations complémentaires ⁽¹⁾.

Profitez de déductions d'impôts ⁽¹⁾

Chaque année, vous déduisez les cotisations versées de votre bénéfice imposable ⁽¹⁾. Deux exemples :

- **Médecin généraliste, 50 ans**, divorcé, sans enfant à charge. Avec un bénéfice imposable estimé à 80 000 €, son enveloppe de déduction « retraite Madelin » est de 14 207 € pour 2016. Verser 500 €/mois, soit 6 000 € par an, vont lui permettre de préparer sa retraite et réduire ses impôts de 2 460 € dès 2017.
- **Gérant de magasin de chaussures, 45 ans**. L'an dernier, le revenu imposable du foyer était de 58 000 €. En ayant versé 1 200 € sur son adhésion Allianz Retraite TNS ainsi que sur celle de sa femme conjoint collaborateur au magasin, ils ont réalisé une économie d'impôt de 720 €.

(1) Selon les conditions et limites prévues par la législation en vigueur au 01/05/2016, et selon votre profession (art. 154 bis et 154 bis OA du CGI).

(2) Plafond annuel de la Sécurité sociale. Valeur 2016 : 38 616 €.



Le dispositif fiscal

(articles 154 bis et 154 bis OA du Code Général des Impôts)

Avantages réservés aux professions libérales, commerçants, artisans et chefs d'exploitations agricoles.

Les cotisations versées par ces travailleurs non salariés sur les contrats Allianz Retraite TNS ou Allianz Retraite Agricole sont **déductibles de leur bénéfice imposable** dans la limite du plus élevé des deux montants suivants :

- 10 % du PASS ⁽²⁾,
- 10 % du bénéfice imposable (dans la limite de huit fois le PASS ⁽²⁾) auxquels s'ajoutent 15 % sur la part de ce bénéfice comprise entre une et huit fois le PASS ⁽²⁾.

Cette limite est réduite, le cas échéant, de l'abondement perçu dans un PERCo. Le conjoint collaborateur du travailleur non salarié non agricole, tout comme le conjoint du chef d'exploitation et certains membres de sa famille peuvent également cotiser ⁽¹⁾.

ISF (art. 885J du CGI) : Le contrat n'étant pas rachetable durant la phase d'épargne, les cotisations versées ne sont pas soumises à l'ISF (hormis celles versées après 70 ans). Pendant la phase de rente, le **capital constitutif de la rente est exonéré d'ISF dès lors que la phase d'épargne a duré plus de 15 ans.**

Un conseiller Allianz est à votre disposition pour déterminer avec vous votre enveloppe de déduction fiscale et évaluer votre rente viagère en fonction de votre capacité d'épargne.



En toute confiance

Allianz, un Groupe solide pour préparer votre retraite

Allianz est un acteur majeur de l'assurance et des services financiers en France et dans plus de 70 pays. Allianz est également n°1 mondial en assurances de biens et de responsabilités. Ses notations confirment sa solidité financière.

La performance et la qualité de ses produits et services lui ont permis de gagner la confiance de plus de 85 millions de clients dans le monde et 5 millions en France (particuliers, professionnels et entreprises).

Allianz Vie est la principale compagnie d'Allianz France opérant en assurance vie avec une grande pratique de l'investissement à long terme. Sa marge de solvabilité excède largement le minimum réglementaire (445 % à fin septembre 2015 contre 100 % requis*).

Les contrats Allianz Retraite TNS et Allianz Retraite Agricole ont reçu le label d'Excellence 2016, attribué par un jury indépendant.



**ALLIANZ RETRAITE
TNS / AGRI**
ALLIANZ

source : lesdossiers.com

Une association indépendante représente vos intérêts

L'ANCRE est une Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le Code des assurances, indépendante et active. Elle a pour objet de susciter parmi ses adhérents, le sens de l'épargne et de la prévoyance, et plus généralement de toutes les formes de garanties des risques de la vie.

Allianz Retraite TNS et Allianz Retraite Agricole sont souscrits par l'ANCRE auprès d'Allianz Vie. Pour en profiter, vous devez adhérer à l'association et donc vous acquitter de la cotisation statutaire annuelle.

Etre adhérent à l'ANCRE c'est aussi bénéficier des services offerts par l'association et notamment :

- Hotline ⁽³⁾ d'informations juridiques par téléphone sur tous sujets.
- Garantie Protection Juridique ⁽³⁾ pour vos litiges fiscaux, sociaux et successoraux.

Pour plus d'informations sur l'ANCRE : www.ancre-vie.com



Et quoi qu'il arrive, vous ne cotisez pas pour rien !

En cas de décès avant votre retraite, le ou les bénéficiaires que vous aurez désignés recevront une rente viagère dont le capital constitutif sera au moins égal au cumul des cotisations versées ⁽⁴⁾, quels que soient vos choix d'investissement.

(3) Conditions générales contractuelles de ces services mis en œuvre par Allianz Protection Juridique disponibles sur le site de l'association.

(4) La garantie porte sur les cotisations versées nettes de frais, de cotisation annuelle à l'ANCRE et diminué du rachat partiel exceptionnel éventuel.

* Source : Groupe Allianz.

Nous gérons votre épargne retraite...

...en vous laissant le choix du type d'investissement

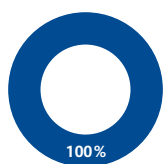
Parce que vous avez plusieurs années devant vous pour constituer et valoriser votre complément de retraite, nous vous conseillons de profiter du potentiel de performance des marchés financiers sur le long terme.

Une étude personnalisée auprès de votre conseiller vous permettra de choisir la répartition adaptée au profil de risque qui vous correspond.

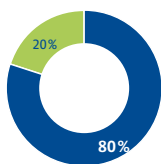
Rappelons que tout investissement sur des supports en unités de compte comporte des risques financiers, en particulier un risque de perte en capital. Allianz Vie ne garantit pas la valeur des unités de compte, celles-ci pouvant être soumises à des fluctuations à la hausse comme à la baisse en fonction de l'évolution des marchés financiers. Allianz Vie ne saurait être tenu responsable de ces fluctuations.

Voici schématiquement des exemples d'allocations que votre conseiller affinera avec vous :

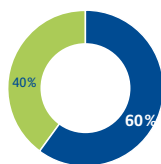
● Allianz Fonds Euros
● Capital variable en Unités de compte



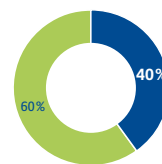
Investissement Sécurité
Pour obtenir sans risque, un rendement annuel modéré.



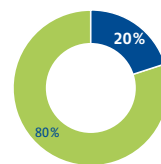
Investissement Défensif
Pour dynamiser légèrement le rendement de votre épargne, avec un risque faible.



Investissement Équilibré
Pour dynamiser davantage votre épargne, avec un risque modéré.



Investissement Dynamique
Pour dynamiser pleinement le rendement de votre épargne avec une prise de risque importante.



Investissement Offensif
Pour viser un haut rendement de votre épargne avec une prise de risque très importante.



...en vous permettant de suivre la progression de votre épargne

Votre Espace Client sur www.allianz.fr : un accès gratuit⁽⁵⁾ et sécurisé à votre contrat et aux services en ligne⁽⁶⁾ (consultation de votre capital, versement de cotisations complémentaires, arbitrages, informations financières...).

L'Option de Sécurisation des performances : un outil de pilotage automatique bien pratique !

Chaque mois, dès que la valeur de votre épargne investie sur les marchés financiers a augmenté de 5% ou plus et de 100€ au global, cette performance est sécurisée par arbitrage vers le support en euros⁽⁷⁾.

...en vous permettant de modifier vos choix d'investissement

Faites le point régulièrement sur vos choix d'investissement. **La répartition de votre épargne accumulée peut facilement être modifiée par arbitrage, gratuitement une fois par an.** De plus, à tout moment, les arbitrages vers le support monétaire Allianz Sécurité sont gratuits.

Le conseil Allianz

A l'approche de votre retraite, transférez progressivement par arbitrage votre capital sur le fonds en euros pour le mettre à l'abri d'un retournement imprévu des marchés.

(5) Hors frais de connexion selon les tarifs des fournisseurs d'accès.

(6) Soumis à conditions.

(7) Selon les dispositions contractuelles en vigueur au 01/05/2016.

+ 3,02%

en 2015 sur ce support en euros, net de frais de gestion et hors prélèvements sociaux et fiscaux. Sous réserve de capitaux présents sur ce support au 31/12/2015.

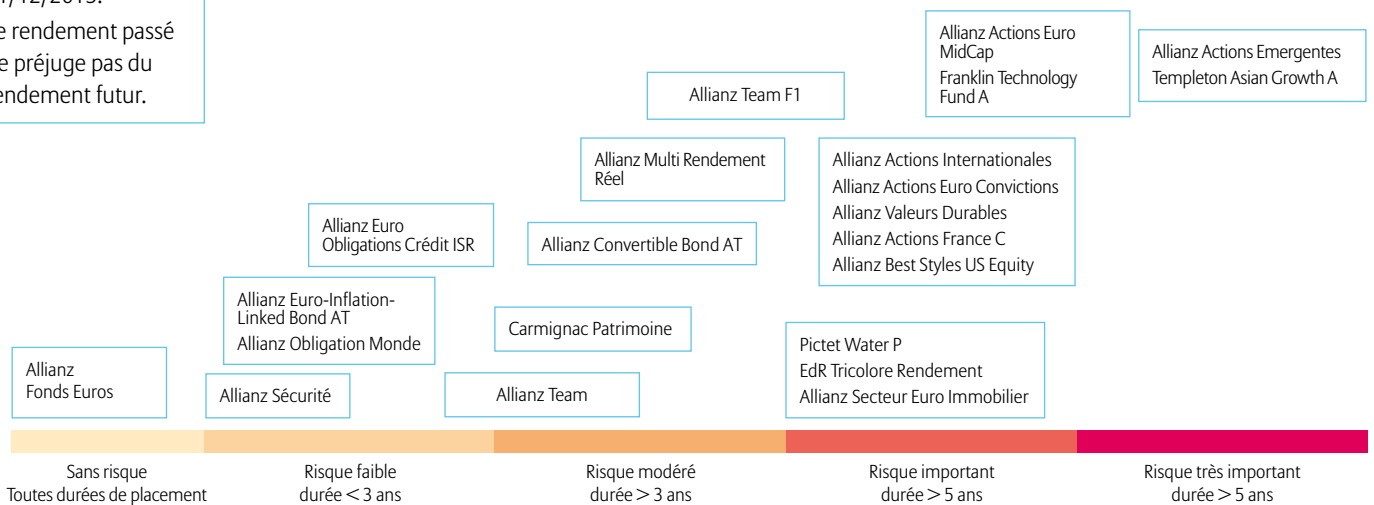
Le rendement passé ne préjuge pas du rendement futur.

Le support en euros : votre atout Sécurité

Le support en euros des contrats Allianz Retraite TNS/Agricole bénéficie d'une gestion de portefeuille dédiée à la gestion long terme portant sur 2,7 milliards d'euros au 31 décembre 2015, investis à 83,3% en instruments de taux (obligations et monétaire), 7,5% d'actions et 9,2% d'actifs immobiliers. Il offre un rendement annuel modéré et une sécurité totale grâce à la solidité financière d'Allianz Vie.

Un large choix de supports à la carte

Vous pouvez également diversifier votre capital en répartissant vous-même vos cotisations entre les différents supports disponibles.



Allianz Global Investors

La gamme de supports profite de l'expertise d'Allianz Global Investors, l'une des premières sociétés de gestion au monde et qui gère, au 31 décembre 2015, plus de 440 milliards d'euros d'actifs pour des clients privés et institutionnels.

- Une forte présence mondiale : 18 implantations aux Etats-Unis, en Europe et en Asie.
- Plus de 500 professionnels spécialistes des principaux secteurs et marchés en croissance.

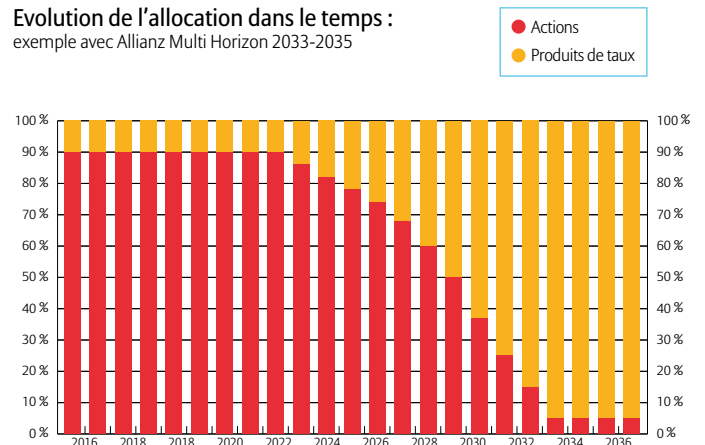
Votre contrat propose également une sélection de supports non gérés par Allianz Global Investors mais représentant des univers d'investissement complémentaires.

La gestion à horizon : une gestion optimisée en fonction de votre horizon de départ à la retraite

Vous choisissez le support correspondant à votre année de départ à la retraite pour bénéficier d'une allocation évolutive dans les dix dernières années de votre investissement.

Au départ, les actions sont privilégiées dans un objectif de performance sur le long terme puis leur part diminue progressivement, au profit des obligations et du monétaire dont la performance est moins élevée mais plus régulière.

Evolution de l'allocation dans le temps : exemple avec Allianz Multi Horizon 2033-2035





Puis vous en profiterez !

Allianz Vie s'engage pour votre retraite

Les tables de mortalité réglementaires utilisées pour la conversion d'un capital en rente viagère peuvent changer au fil du temps, notamment en cas d'allongement de la durée de vie. **Chez Allianz, nous nous engageons à maintenir la table de mortalité en vigueur au moment de votre adhésion (TFG05 en 2016). Ceci est plus favorable à vos intérêts.**

Dès votre adhésion, vous pouvez donc connaître le montant minimum de la rente viagère qui vous sera versée et qui sera majorée du Taux d'Intérêt Technique (TIT) en vigueur lors du choix de la rente.

Un exemple* :

M. Duplessis, 47 ans, adhère à Allianz Retraite TNS le 01/03/2016.

Dans l'hypothèse d'un capital accumulé de **100 000 €** à ses 65 ans, M. Duplessis bénéficierait au minimum d'une rente viagère annuelle sans réversion de **3 263 €*** si le TIT est de 0% et de **3 497 €** si le TIT est de 0,25% comme pour les liquidations demandées en 3/2016.

* Le montant minimum de rente indiqué s'entend hors frais de service de la rente, hors fiscalité et hors prélèvements sociaux.

Choix de rentes

Une rente à vie

Dès lors que vous justifierez de la liquidation de vos droits à la retraite auprès de votre régime obligatoire, votre épargne retraite Allianz Retraite TNS/Allianz Retraite Agricole sera convertie⁽⁷⁾ en rente viagère.

Plusieurs options de rentes viagères vous seront proposées afin que vous soyez libre de choisir l'option la plus adaptée à vos besoins.

- Avec la **rente viagère classique**, vous percevrez une rente pendant toute votre vie.
- Avec la **rente viagère par palier**, vous adaptez le montant de rente à vos besoins, en choisissant de bénéficier d'un montant plus important les premières années ou, au contraire, plus tard.
- Avec la **rente viagère avec annuités garanties**, vous percevrez une rente pendant toute votre vie. Et si vous décédiez avant la fin de la période d'annuités garanties que vous aurez fixée, leur **règlement complet** serait assuré auprès de votre/vos bénéficiaire(s) (désigné(s) au contrat, ou à leur succession s'ils sont eux-mêmes décédés).
- **Si vous souhaitez protéger un proche jusqu'à son décès**, nous vous conseillons l'**option de réversion**, disponible sur toutes les rentes. La rente sera reversée à votre décès au bénéficiaire que vous aurez désigné, à hauteur de 30%, 60% ou 100% selon votre choix.

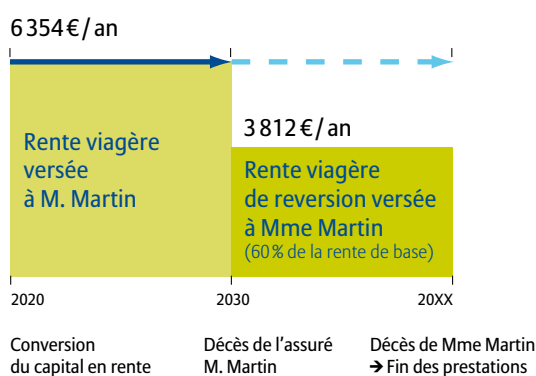
Quelques exemples pour mieux comprendre

M. Martin, né en 1969, se prévoit un capital constitué de 200 000 € sur Allianz Retraite TNS à la liquidation des ses droits à la retraite à 65 ans en 2035.

Il peut compter sur une **rente viagère classique de 6 993 € /an**. D'autres options se présentent, et notamment :

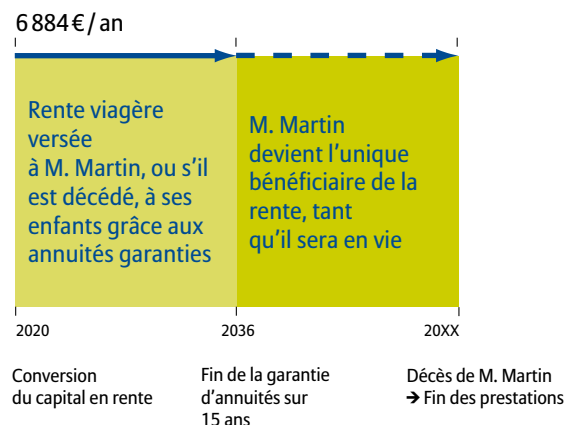
Rente viagère réversible pour protéger son épouse

A capital identique, M. Martin peut compter sur une rente viagère, réversible à 60% pour son épouse du même âge.



Annuités garanties destinées à ses enfants

A capital identique, M. Martin choisit une rente viagère non réversible mais avec annuités garanties pendant 15 ans pour protéger ses deux enfants encore jeunes.



Simulations effectuées sur la base d'un TIT de 0,25 %, hors frais de service de la rente, hors fiscalité et prélèvements sociaux.

Une protection en cas de coup dur : le rachat partiel exceptionnel

La loi prévoit quelques autorisations de déblocage anticipé du capital constitué avant la retraite (notamment liquidation judiciaire, invalidité de l'assuré ou décès du conjoint)⁽⁸⁾.

Des services pour encore mieux préparer votre retraite

En choisissant Allianz Retraite TNS/Allianz Retraite Agricole pour préparer votre retraite, vous bénéficiez automatiquement des services Allianz Solution Retraite de notre partenaire Mondial Assistance :

- Les experts vous répondent gratuitement⁽⁹⁾, sans rendez-vous et autant de fois que vous le souhaitez à toutes les questions pratiques ou juridiques que vous vous posez sur le thème de la retraite.
- **Accompagnement à l'approche de votre retraite par Mondial Assistance et avec un tarif préférentiel.**
 - **Reconstitution de carrière** : un conseiller retraite prend en charge la constitution de votre dossier retraite en contactant pour vous les différents organismes concernés et vous envoie un dossier de synthèse personnalisé.
 - **Etude d'opportunité sur le rachat de trimestres** pour année incomplète ou études supérieures.
 - **Aide à la liquidation des droits** : Mondial Assistance vous accompagne dans les démarches administratives à effectuer pour liquider vos droits à la retraite.

Des services particulièrement utiles pour vous, professionnels indépendants, qui connaissez souvent différents statuts pendant votre carrière professionnelle.

(8) Selon les conditions et limites prévues par la législation en vigueur au 01/05/2016, et selon votre profession (articles 154 bis et 154 bis OA du CGI).

(9) Ligne d'information téléphonique gratuite hors coût d'appel à la charge de l'appelant (appel non surtaxé).

(10) Selon les conditions et limites prévues par la législation en vigueur au 01/05/2016, et selon votre profession (art. 154 bis et 154 bis OA du CGI).

Pour votre retraite, reposez-vous sur nous

- Une étude personnalisée vous permet de faire le point et de bien doser votre effort d'épargne retraite.
- Votre épargne-retraite gérée par un leader européen de l'assurance et des services financiers.
- Avec Allianz Retraite TNS /Allianz Retraite Agricole :
 - Vous bénéficiez d'avantages fiscaux⁽¹⁰⁾ pendant toute la phase d'épargne grâce à votre statut d'indépendant.
 - Votre épargne retraite sera transformée en rente viagère pour en profiter pendant toute votre retraite.
 - En cas de décès avant votre retraite, vos bénéficiaires sont assurés de recevoir une rente viagère.

Pour de plus amples renseignements, votre interlocuteur Allianz est à votre disposition.



Allianz Vie

Entreprise régie par le Code des assurances
Société anonyme au capital de 643.054.425 €
1, cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex
340 234 962 RCS Nanterre

www.allianz.fr



Mondial Assistance France SAS

7, rue Dora Maar - 93400 Saint-Ouen
RCS 490 381 753 Bobigny
SIRET : 490 381 753 00055
Société par actions simplifiée au capital de 7 584 076,86 €
Société de courtage en assurances - Inscription ORIAS 07 026 669

www.mondial-assistance.fr



ANCRE

ASSOCIATION NATIONALE pour la COUVERTURE
des risques, la RETRAITE, et l'EPARGNE.
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.
48, rue de Provence - 75009 Paris.

www.ancre-vie.com

